

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Langues étrangères appliquées

- Université Bordeaux Montaigne

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Langues, littératures, cultures et civilisations

Établissement déposant : Université Bordeaux Montaigne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence de *Langues étrangères appliquées* (LEA) de l'Université Bordeaux Montaigne est dispensée sur le campus de Pessac. La formation est traditionnelle dans sa forme : axée sur un couple de deux langues - dont l'anglais obligatoire - un domaine d'application (droit-gestion-économie) et les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement). Elle vise à donner de bonnes connaissances de base dans ces trois axes. Huit spécialités (couples de langues) sont proposées : Spécialité 1 : *Anglais-allemand*, Spécialité 2 : *Anglais-arabe*, Spécialité 3 : *Anglais-chinois*, Spécialité 4 : *Anglais-espagnol*, Spécialité 5 : *Anglais-italien*, Spécialité 6 : *Anglais-japonais*, Spécialité 7 : *Anglais-portugais*, Spécialité 8 : *Anglais-russe*. Les spécialités 7 et 8 sont compatibles avec le niveau « grand débutant ».

Le volume horaire par étudiant est variable suivant les spécialités : de 1441h pour *Anglais-espagnol* à 1872h pour *Anglais-chinois*. Dans cette formation LEA, toutes les langues (à l'exception de l'anglais) mutualisent les cours avec la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) correspondante entre la L1 et la L2 lorsque les contenus sont compatibles (allemand, espagnol, portugais, chinois, japonais), parfois même sur les trois années (arabe, russe). Seuls le russe et le portugais mentionnent un accès possible pour les grands débutants.

Avis du comité d'experts

La formation de licence LEA est de bonne qualité. L'architecture des enseignements est en adéquation avec les objectifs visés, même si des disparités sont importantes entre les différentes langues en termes de volume horaire : entre 1484h (portugais) et 1872h (chinois), la différence ne s'explique pas par l'accès possible aux grands débutants. Les maquettes proposent un enseignement de langue (A et B) à chaque semestre et un certain nombre de matières assez variées comme la sociologie, les TICE, le tourisme international, les relations internationales avec les fondamentaux des domaines d'application spécifiques aux LEA (droit, micro-macro économie, marketing, économie d'entreprise, communication...). L'ensemble est certes traditionnel, mais efficace.

La formation de LEA de Bordeaux Montaigne est la seule sur le site bordelais. Elle trouve concurrence à Pau, où les combinaisons linguistiques sont plus réduites. La poursuite d'études en LEA est possible (master LEA) dans l'établissement.

Les enseignants-chercheurs intervenant dans la licence LEA sont rattachés à l'entité MICA (Médiation, Information, Communication, Art) qui est une unité de recherche en sciences de l'information et de la communication relevant de l'UFR Sciences des territoires et de la communication (STC) de Bordeaux Montaigne.

Le dossier mentionne des collaborations avec des entreprises (accueillant 300 étudiants), des intervenants professionnels extérieurs, des établissements sous convention (ERASMUS), mais ne donne aucune information (chiffres, noms, exemples).

L'équipe pédagogique est importante ; une douzaine de professeurs (PR) sont engagés dans cette formation. Etant donné les nombreuses mutualisations mises en place entre les licences LEA et LLCER, on se demande quelle est la réalité effective de l'équipe enseignante en LEA. La politique de mutualisation pratiquée (entre LEA et LLCER, entre les niveaux L1-L3) nuit à la qualité de la formation (hormis l'anglais) et porte atteinte à son identité. On note peu de « vrais » professionnels, seulement une quinzaine d'intervenants liés au monde de l'entreprise apparaissent dans la liste.

En ce qui concerne le pilotage, trois réunions de département sont organisées dans l'année et des réunions thématiques permettent de gérer, par exemple, les enseignements hybrides, la mobilité etc. Le dossier ne donne aucune indication concernant la gouvernance de cette licence.

L'insertion professionnelle est un objectif annoncé. Les débouchés envisagés concernent la traduction, l'interprétariat, les affaires culturelles, l'import-export.

Les effectifs sont irréguliers, comparables en 2011-12 et 2013-14 : respectivement 1938 et 1851 étudiants. Une chute à 1470 étudiants est enregistrée en 2012-13. Pour 2013-14, la répartition des effectifs par langue se fait comme suit : anglais-allemand : 170 ; anglais-arabe : 105 ; anglais-chinois : 204 ; anglais-espagnol : 879 ; anglais-italien : 116 ; anglais-japonais : 228 ; anglais-portugais : 56 ; anglais-russe : 93. On note qu'aucune combinaison linguistique n'est en sous-effectif.

Les taux de réussite sont comparables pour toutes les langues et se situent entre 75 et 86 % ; ils sont difficilement interprétables étant donné que l'on ne dispose pas de chiffres par année.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Elle est négligeable (l'Equipe d'accueil MICA est mentionnée) et on ne relève aucune initiation à la recherche dans les maquettes des spécialités.
Place de la professionnalisation	Le souci de la professionnalisation ne semble pas prioritaire dans cette formation (au-delà de la déclaration de principe). On note certes des enseignements consacrés à la préparation aux stages et à leur suivi, mais aucune précision n'est donnée : il n'existe pas d'UE concernant la rédaction de CV ou de lettres de motivation. De même, le rôle des « professionnels » est très imprécis.
Place des projets et stages	Un stage de quatre semaines au minimum est obligatoire en L3. Le stage est évalué par un tuteur et donne lieu à un rapport conçu par l'étudiant. La politique de stage mise en place pourrait être améliorée : quatre semaines sur trois ans paraissent insuffisantes pour une formation professionnalisante.
Place de l'international	La formation est ouverte aux étudiants en mobilité entrante. Le dossier mentionne une centaine d'étudiants en mobilité sortante en L3. Aucune autre précision n'est donnée. Trois accords internationaux existent pour la spécialité <i>Anglais-arabe</i> : Université de Rabat, DARC (Le Caire), IFPO (Beyrouth). La place de l'international devrait être développée.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les étudiants en L1 doivent passer un test de niveau en langues et des entretiens permettant de les placer dans des groupes correspondant à leur niveau. (quatre groupes de remédiation existent en anglais).</p> <p>Un dispositif hybride existe en anglais : des exercices sont mis en ligne et sont pris en compte dans l'évaluation. Ceci permet un travail régulier.</p> <p>Les « grands débutants » doivent suivre des stages intensifs de langues.</p> <p>Un entretien individuel entre les deux sessions permet d'accompagner les étudiants en situation d'échec.</p> <p>L'ensemble est satisfaisant grâce au dispositif de remédiation.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont dispensés en présentiel à 100 %. La place du numérique concerne le dispositif hybride de remédiation ainsi que les UE de TICE, en L2 et L3 et d'informatique spécifiquement pour les parcours de L3. Les cours magistraux sont filmés et mis en ligne et sont assortis de questionnaires à choix multiples de compréhension. La mise en place du numérique dans les enseignements est minimale : tout se passe en présentiel, seuls quelques éléments sont mis en ligne.
Evaluation des étudiants	L'évaluation se fait sur les deux régimes : le contrôle continu concerne les langues alors que les matières du domaine

	d'application sont évaluées en contrôle terminal. La part du contrôle continu est très variable suivant les langues : de 34 à 63 %. Les modes d'évaluation sont classiques.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier renvoie au rapport « Champ » qui ne donne aucune indication spécifique sur la licence de LEA. Un portfolio de compétences est mis en place pour 100 étudiants suivant le rapport « champ » (sans autre précision). Le suivi n'est pas satisfaisant.
Suivi des diplômés	La rubrique n'est pas remplie dans le dossier. Le dossier Champ mentionne l'Observatoire Régional des Parcours Etudiants Aquitains, qui réalise une enquête après 30 mois suivant la fin d'études, mais on ne dispose d'aucune donnée.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'établissement encourage les départements à mettre en place un conseil de perfectionnement. Le dossier ne le mentionne pas. Les procédures d'autoévaluation ainsi que le Conseil de Perfectionnement sont à mettre en place.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Large combinaison de langues.
- Dispositif intéressant de remédiation (pour l'anglais) et de suivi des étudiants.

Points faibles :

- Insuffisance de l'aide à la professionnalisation pour une licence de LEA.
- Mutualisation (LEA-LLCER, entre les niveaux L1-L3) préjudiciable à l'identité et à la qualité de la formation.
- Absence d'indicateurs concernant la place de l'international (partenariats institutionnels, chiffres de mobilité).
- Brièveté du stage.

Conclusions :

Cette formation est très traditionnelle, si l'on en juge par le dossier qui ne fait pas de description de la formation. Des efforts sont accomplis en termes d'accompagnement des étudiants et de lutte contre l'échec. L'aide à la professionnalisation doit être améliorée ; la mise en place d'un stage long en fin de formation pourrait être un avantage. Il faudrait par ailleurs remettre en question la politique de mutualisation entre les filières formations LEA et LLCER, sachant que leur finalité est foncièrement différente. Enfin le développement de partenariats institutionnels permettrait d'accroître la mobilité sortante et serait un atout favorisant l'insertion professionnelle des étudiants.

Observations de l'établissement



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Présidence

Date : Pessac, le 8 juillet 2015

OBSERVATIONS AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'HCERES

Aucune observation ne sera déposée pour cette mention.

Jean-Paul Jourdan
Président de l'Université Bordeaux Montaigne